



CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2019 pour 2018

Rapport de la Commission de gestion 2019 pour l'exercice 2018





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2019 pour 2018

Table des matières

ORGANISATION DE LA COMMISSION DE GESTION 2019 POUR L'EXERCICE 2018	3
RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION DE GESTION	4
RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION « TRAVAUX – DOMAINES – SERVICES INDUSTRIELS & INFORMATIQUE »	7
RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE & BÂTIMENTS »	11
RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION "ECOLES – SOCIAL – JEUNESSE - PAROISSE"	15
RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION « ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES & GERANCES »	19
RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION « SECURITE & MOBILITE »	24
RAPPORT SUR LA « SOCIETE D'EXPLOITATION DU RIVAGE SA »	29
VISITE DES DOMAINES ET FORÊTS DU VENDREDI 17 MAI 2019	31
VISITE DE LA COMMUNE DU SAMEDI 25 MAI 2019	35
CONCLUSIONS	40



CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2019 pour 2018

Organisation de la Commission de gestion 2019 pour l'exercice 2018

Président : Guy WOLFENSBERGER

Vice-Président : Jacques PATUREL

Membres :
Chantal BELLON RACINE
Benoît BONGARD
Laurent FOUVY
Axel KUONEN
Philippe SANDOZ
Cédric SCHAER
Xavier TARIN
Marc-Eric WIRTH
Aurélie WOHLHAUSER

Les 5 dicastères municipaux sont représentés dans 5 sous-commissions :

Travaux, Domaines, Services industriels et Informatique,

Dicastère : M. Charles MONOD, Municipal

Présidente rapporteuse : Mme Chantal BELLON-RACINE Membre : M. Xavier TARIN

Aménagement du territoire et bâtiments,

Dicastère : M. Pierre-Alexandre SCHLAEPPI, Municipal

Président rapporteur : M. Jacques PATUREL Membre : M. Laurent FOUVY

Affaires sociales, Culture, Jeunesse et Paroisse,

Dicastère : Mme Claire GLAUSER, Municipale

Président rapporteur : M. Philippe SANDOZ Membre : M. Benoît BONGARD

Administration générale et finances

Dicastère : M. Jaques-André CONNE, Syndic

Président rapporteur : M. Cédric SCHAER Membre: Mme Aurélie WOHLHAUSER

Sécurité et Mobilité

Dicastère : M. Kilian DUGGAN, Municipal

Président rapporteur : M. Axel KUONEN Membre : M. Marc-Eric WIRTH



CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2019 pour 2018

Rapport du Président de la Commission de gestion

Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,
Monsieur le Président du Conseil communal, Madame la Secrétaire,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Depuis le 14 janvier de cette année, la Commission de gestion s'est réunie presque chaque semaine afin d'examiner la gestion de la Municipalité pour l'année 2018.

Dans un premier temps, la Commission de gestion, incluant notamment 5 commissaires sans expérience préalable de ladite Commission, s'est rappelé sa mission conformément aux dispositions contenues dans l'article 69 du règlement du Conseil Communal ; elle s'est ensuite interrogée quant à l'organisation de sa démarche et convenu de suivre les pratiques antérieures, soit:

1. De lire l'ensemble des procès-verbaux de la Municipalité et préparer une liste de questions,
2. D'analyser le rapport de gestion de la Municipalité et préparer une liste de demandes de clarifications,
3. D'organiser une séance d'entretien par dicastère, avec Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux ainsi que les chefs de service, afin d'obtenir réponses aux questions et interrogations soulevées,
4. De se rendre sur les domaines communaux ainsi qu'organiser une visite de certains travaux effectués sur le territoire de la Commune durant l'exercice 2018.

La Commission a par ailleurs souhaité accentuer son analyse au sujet de la « Société d'exploitation du Rivage SA ».

Enfin, la Commission s'est dotée d'un vice-président en la personne de M. Jacques PATUREL pour assurer l'éventualité d'un empêchement du président.

Les commissaires ont ainsi examiné la gestion communale de la Municipalité lors de 20 séances intra-muros et 2 visites de terrain, dont les programmes ont été établis par la Commission et durant lesquelles le Président du Conseil Communal nous a fait l'honneur de sa présence.

Par ailleurs, en tant que président de la Commission de gestion, j'ai eu l'occasion de participer à l'Assemblée Générale annuelle de la Société d'exploitation du Rivage SA et été invité à la séance de clôture des comptes 2018 de la Commune.

Les rapports de l'ensemble de ces séances et visites figurent aux pages suivantes.

La Commission a remis ce rapport à la Municipalité le 6 juin et tenu une séance plénière le 13 juin.

La gestion d'une commune telle que Lutry est certainement vaste et complexe et il est difficile d'envisager une analyse en profondeur et exhaustive de la part d'une Commission « de milice », même malgré le fort engagement de ses 11 membres 5 mois durant. Les commissaires ont lu avec attention les documents mis à disposition par le secrétaire municipal (procès-verbaux de la Municipalité, rapport



CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2019 pour 2018

annuel de la Municipalité) et analysé par sondage les documents produits lors des entretiens avec les Municipaux et chefs de service.

La Commission a pu constater le bon fonctionnement de l'administration et des services communaux et n'a pas rencontré d'éléments portant à penser que des dispositions légales relatives aux charges de la Municipalité ne sont pas respectées. Au cours des échanges avec les chefs de service, la Commission a pu apprécier leur compétence et engagement, facteurs garants d'une bonne gestion.

Quelques points ont toutefois surpris tout ou partie de la Commission, notamment :

- que les rémunérations des mandats d'administrateur des Municipaux en leur titre et fonction ne soient pas reversés par les intéressés dans la caisse communale ; cela d'autant plus dans la cadre de la Société d'exploitation du Rivage SA au vu de la santé financière de celle-ci et des montants impliqués ;
- que d'anciens motions et postulats, certains datant de plus de 5 ans, n'aient pas été encore traités à ce jour; à ce sujet, la Commission encourage la Municipalité à respecter l'article 89 du Règlement du Conseil communal (*« ... Une fois prise en considération, la proposition ne peut plus être retirée et est impérative pour la Municipalité, qui doit présenter au Conseil dans un délai de six mois, à défaut dans l'année qui suit le dépôt de la proposition... »*)
- que la Commune n'a pas à ce jour intégré le régime de « Gestion Coordonnée du Trafic d'Agglomération », permettant une gestion intelligente des circulations à une échelle plus large que celle des communes. Ce concept développé depuis 2007, porté par le canton, a été validé par 24 des 26 Communes du PALM hors Lutry, qui n'a pas encore réalisé ses projets de gestion du trafic.

Enfin, la Commission a parfois regretté que le côté très opérationnel des sujets étudiés, dans le cadre des procès-verbaux et du rapport de gestion de la Municipalité, ne soit pas encadré dans une « feuille de route » traçant la vision stratégique de la Commune exprimée par ses autorités. Afin de clarifier ces axes stratégiques, la Commission a systématiquement débuté ses entretiens avec les Municipaux en leur demandant qu'elles avaient été les priorités durant l'exercice 2018. Un futur programme de législature pourrait fournir ce fil conducteur qui permettrait de constater que la gestion de la Commune tend vers les objectifs annoncés.

Arrivée au terme de son mandat, la Commission a pris le temps d'examiner sa façon de fonctionner et constaté que son analyse de la gestion avait été, cette année à nouveau, relativement superficielle. Nous comprenons que cela résulte de l'approche choisie qui part de la lecture des procès-verbaux de la Municipalité et de la rédaction de nombreuses questions auxquelles nous avons reçu réponse mais qui laisse finalement peu de latitude pour une analyse hors de ces sujets souvent opérationnels. Ainsi l'actuelle Commission se permet d'inviter ses successeurs à réfléchir à d'autres façons de fonctionner, par exemple, en répartissant le travail entre les commissaires, notamment en fonction de leurs compétences individuelles et en demandant l'étude en détails de documents plus spécifiques ou encore en développant uniquement certains axes stratégiques choisis.



CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2019 pour 2018

Au nom de la Commission, je tiens à remercier, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux ainsi que l'ensemble des chefs de service et le personnel communal pour leurs disponibilité et professionnalisme, d'avoir répondu à nos questions et interrogations et de nous avoir permis d'étudier les pièces jugées utiles. Un très grand merci particulier à Monsieur Eric CEPPI qui a assuré la mise en place de la salle ainsi que l'intendance pour nos séances au Château et nos séances extra-muros.

Pour finir, je remercie chacun des membres de la Commission de gestion pour leur travail, leur écoute les uns envers les autres et leur engagement, intense durant ces nombreux mois. Nos séances se sont déroulées dans une parfaite harmonie et chacun a pu partager son point de vue indépendamment du sujet abordé. J'espère que chacun d'entre eux y a trouvé autant d'intérêt et plaisir que j'en ai eu moi-même à présider cette Commission.

Lutry, le 14 juin 2019

Le Président
Guy WOLFENSBERGER



CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2019 pour 2018

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION « TRAVAUX – DOMAINES – SERVICES INDUSTRIELS & INFORMATIQUE »

La sous-commission composée de Mme Chantal BELLON-RACINE et M. Xavier TARIN, s'est réunie à la salle des commissions le lundi 29 avril 2019 à 18h30.

Étaient également présents : M. Guy WOLFENBERGER, président de la Commission, Mme Aurélie WOHLHAUSER, MM. Jacques PATUREL, Laurent FOUVY, Philippe SANDOZ, Benoît BONGARD, Cédric SCHAER, M. Axel KUONEN et Marc-Eric WIRTH.

La séance s'est déroulée en présence de M. Charles MONOD, Municipal, MM. Alfredo PEDRETTI, chef de service de travaux et domaines et Yves LEUMANN, chef de service des services industriels.

A l'occasion de cette séance et en préambule, nous avons demandé à M. Charles MONOD quels avaient été les grandes priorités et les enjeux de son dicastère durant l'année écoulée. Il nous a donné les 3 axes suivants

- **SI : réflexion sur l'avenir à 5 ans au regard de la libéralisation du marché de l'électricité**
- **Informatique : Mutation du système informatique de la Commune**
- **Travaux : Réaménagement de la route de Lavaux**

SERVICES INDUSTRIELS

Avenir des services industriels : préoccupation no 1 du dicastère

A l'heure de la libéralisation du marché de l'électricité pour les particuliers, les Services Industriels doivent se réinventer. La marge financière que prenaient les communes sur l'énergie se réduit, au fur et à mesure que la production d'électricité passe en main de particuliers. Les communes ne seront à terme plus que des transporteurs d'énergie. Ainsi, les différents métiers propres à l'exercice des SI se métamorphosent dans toutes les communes, avec notamment l'intégration des compteurs intelligents chez les particuliers.

Les services industriels de Lutry n'échappent pas à cette dynamique et la Municipalité est très attentive à l'évolution de la situation pour anticiper au mieux les changements à venir.

Exemple du concept proposé par Solanne

Solanne est une offre photovoltaïque clé en main développée avec les SI de Lausanne et implantée à Lutry en 2018. Il s'agit d'un produit commercial parmi d'autres, mais celui-ci offre une qualité garantie par les SI aux particuliers. Pour le consommateur, il s'agit d'une alternative supplémentaire et fiable qui lui permet de devenir producteur de sa propre électricité et d'injecter l'éventuel surplus dans le réseau. Toutes les installations doivent être annoncées au réseau communal qui rachète le courant à un prix supérieur aux prix habituels du marché.

Obtention du label Cité de l'énergie

La commune de Lutry a obtenu le label en juin 2018. Pour obtenir celui-ci, une commune doit avoir mis en œuvre ou planifié 50% du catalogue des mesures demandées. Lutry en avait 54% au moment de son obtention.



CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2019 pour 2018

La Commission de gestion a relevé le fait que la plus grande marge de progression se situe au niveau des actions de communication faites autour des mesures ainsi que dans le domaine des bâtiments et des installations communales. Dans ces deux secteurs, la Commune de Lutry se situe en-dessous des 50% requis.

La Commission souligne le manque de communication faite autour de l'installation des panneaux photovoltaïques du Collège des Pâles et de celui du Grand Pont. Même si la production de ces installations est consultable en temps réel sur le site internet de la Commune de Lutry, la Commission estime qu'une communication in situ serait un excellent outil didactique pour les élèves et la population en général.

Assainissement des conduites

La stratégie d'assainissement est planifiée sur cinq ans. Mais cette planification n'est pas publique. Les services de la ville ont un bon niveau de connaissance sur l'état des conduites ; elle a répertorié celles en fonte, qui posent le plus de problèmes. En cas de fuite, elle procède à leur réparation ou, si des extensions sont prévues (nouveaux logements par exemple), elle procède à leur remplacement.

Pour prévenir au maximum les fuites, le service a mis en place un système de détection (micros sur les bornes hydrantes) afin d'identifier les failles et anticiper les problèmes. De fait, suivant leur taille, des fuites extrêmement importantes sont possibles. Grâce à ces dispositifs, les pertes sont réduites depuis plusieurs années à un niveau extrêmement bas. En 2018, la commune compte un coulage d'environ 13%, ce qui est un très bon pourcentage.

La stratégie consiste également à faire preuve d'opportunisme en se greffant sur des travaux prévus par d'autres services ou acteurs afin de profiter des fouilles pour changer les conduites.

DOMAINES ET TRAVAUX

Chantier prioritaire : la Route de Lavaux et BHNS

La Commission s'est largement intéressée au projet sur lequel le service et la Municipalité se sont investis, lié au PP7, au réaménagement prévu de la route de Lavaux et au BHNS.

De fait il s'agit d'un projet coûteux et d'envergure pour notre commune que la Commission a jugé bon d'étudier plus avant.

S'agissant tout d'abord du projet soutenu par la Municipalité, bon nombre d'écueils sont encore à prévoir : servitudes de passage, rachat de parcelles, voire, en cas de conflits et recours de la part des nombreux propriétaires jouxtant la route de Lavaux, expropriations. A la demande de la Commission, il nous a été répondu que le prix de rachat du m² est fixé à CHF 250.- au maximum.

D'autre part, que le projet tel qu'il est retenu actuellement par la Municipalité soit concrétisé ou non des travaux doivent dans tous les cas être consentis sur la Route de Lavaux à plus ou moins brève échéance. Ces aspects seront passés en revue lors de la visite de la commission du 25 mai, la Commission ayant choisi de visiter notamment le Grand-Pont.



CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2019 pour 2018

Stratégie et planification de l'entretien des routes

L'essentiel des travaux est effectué selon des critères liés à la dégradation de la chaussée, comme cela a été le cas au chemin de Praz-Ballin (cf page 107 du rapport de gestion de la Municipalité) ou au volume du trafic (pour mémoire le carrefour du Voisinand voit passer jusqu'à 25'000 véhicules/jour et, à titre de comparaison, l'autoroute jusqu'à 60'000). Ces travaux peuvent aussi être menés par « opportuniste », comme indiqué au chapitre des Services industriels ou des autres acteurs privés (Swisscom, ...), le service se souciant en revanche de procéder à des travaux d'entretien simultanément aux interventions prévues à l'occasion de fouille ou de réfection de conduites, par exemple.

Vin communal

La Commission de gestion s'est réjouie du fait que les vins de la Commune aient obtenu le label Terravin, label de qualité attribué selon 25 critères. Elle a par ailleurs posé des questions au sujet des possibilités de produire du vin biologique. Il lui a été répondu que le vigneron tâcheron n'utilise à ce jour aucun produit de synthèse.

Sentier de la ligne

Le sentier de la ligne a été très bien refait. Il reste un tronçon au-dessus de la déchetterie. La Commission de gestion a voulu savoir pourquoi celui-ci n'avait pas été refait à l'instar du reste. La Municipalité lui a répondu que des discussions étaient en cours avec la PPE propriétaire du terrain. Il semblerait que cette PPE tarde à répondre et freine l'avancement des travaux.

Parking de la Possession

2018 a vu la fin de la réfection du parking de la Possession, ce dernier ayant été rendu à ses utilisateurs. A la lecture des procès-verbaux de la Municipalité, la Commission a porté son attention sur les quelques points liés aux travaux supplémentaires qui ont dû être menés, notamment :

- **faisceau lumineux des nouveaux éclairages** extérieurs : le constat empirique a démontré une gêne pour certains riverains ; ces luminaires ont été remplacés mais tout en conservant ceux préalablement installés pour une utilisation ailleurs dans la Commune.
- **système de comptage extérieur** : l'entreprise mandatée pour installer le système de comptage a détérioré le revêtement bitumineux du parking (étage extérieur); ces travaux de réparation ne devraient pas avoir de conséquence financière pour la Commune.

En conclusion, la plupart de ces travaux n'a pas eu d'incidence sur les finances de la Commune et la Commission s'est parfaitement satisfaite des explications reçues.

Adjudication des travaux communaux

A la lecture des procès-verbaux de la Municipalité, la Commission a cherché à comprendre ce que signifiait la raison « car c'était la meilleure offre » et la manière dont les chantiers sont attribués.

La Commission a alors demandé à voir les documents liés à l'adjudication à la société Gasser SA des travaux de réfection de la Chaussée du Chemin de la Forge à titre d'exemple parmi d'autres.



CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2019 pour 2018

Le dossier complet a été présenté à la Commission qui a pu se faire une idée des procédures d'adjudication dans notre commune. A cette occasion, nous avons pu relever le très bon niveau de professionnalisme du service ainsi que l'exhaustivité impressionnante du dossier. En effet, de très nombreux critères entrent en ligne de compte à l'occasion d'une adjudication parmi lesquels bien évidemment le prix, mais aussi la qualité du dossier présenté, la compréhension de la demande, l'anticipation des problèmes et également le respect par la société des obligations légales (AVS, LAA, etc...) liées à son activité.

Nous avons pu conclure que le choix des adjudicataires se fait de manière très professionnelle et selon des critères hautement qualitatifs.

INFORMATIQUE

L'année a été marquée par la migration de la grande majorité des systèmes informatiques de la Commune. Tout cela s'est parfaitement bien passé et a permis à la plupart des services d'effectuer la migration au 1^{er} janvier 2019.

A noter que quelques services communaux n'ont pas été migrés en raison des difficultés de porter certaines applications vers des systèmes informatiques plus modernes ; il s'agit notamment du système de gestion du cimetière qui ne peut l'être en raison de la vétusté du logiciel de gestion ad hoc.

En conclusion, la sous-commission a pu constater que les services du dicastère assument consciencieusement toutes les tâches qui leur incombent, en collaboration avec les autres entités communales, régionales et cantonales. Elle tient de plus à remercier MM. Charles MONOD, Municipal, MM. Alfredo PEDRETTI, chef de service de travaux et domaines et Yves LEUMANN, chef de service des services industriels, pour leur disponibilité, leur compétence et la transparence dont ils ont fait preuve dans les échanges.

La Présidente rapporteuse : Chantal BELLON-RACINE

Le Membre : Xavier TARIN



CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2019 pour 2018

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE & BÂTIMENTS »

La sous-commission, composée de MM. Jacques PATUREL et Laurent FOUVY, s'est réunie à la salle des commissions le mardi 30 avril 2019 à 18h30.

Étaient également présents : M. Guy WOLFENBERGER, président de la Commission, Mme Aurélie WOHLHAUSER, MM. Philippe SANDOZ, Benoît BONGARD, Cédric SCHAER, Axel KUONEN et Marc-Eric WIRTH.

Étaient excusés : Mme Chantal BELLON-RACINE et M. Xavier TARIN.

La séance s'est déroulée en présence de M. Pierre-Alexandre SCHLAEPPI, Municipal, MM. Eric DESAULES, chef de service, Salah ALLAOUI, préposé à la police des constructions et remplaçant du chef de service, Laurent MEIENHOFER, architecte communal.

A l'occasion de cette séance et en préambule, nous avons demandé à M. Pierre-Alexandre SCHLAEPPI quels avaient été les grandes priorités et les enjeux de son dicastère durant l'année écoulée. Il nous a donné les 5 axes suivants :

- **Aménagement du territoire - modification du PGA - partie Est**
- **Plan d'affectation cantonal (PAC) Lavaux**
- **BHNS - réaménagement de la route de Lavaux**
- **Transformations au niveau des bâtiments communaux**
- **Futur collège du Grand-Pont**

Aménagement du territoire - modification du plan général d'affectation (PGA) - partie Est

Depuis les changements de la LAT (loi fédérale sur l'aménagement du territoire) au 1^{er} mai 2014, la Municipalité doit adapter le potentiel des zones à bâtir en fonction de l'accroissement prévu de la population à l'horizon 2036. Elle a l'obligation de modifier le PGA - partie Est d'ici à 2021 et donc de procéder à des dézonages de terrains à bâtir. La partie de Lutry située à l'intérieur du périmètre compact du PALM (projet d'agglomération Lausanne - Morges), à savoir approximativement le secteur situé à l'ouest de la Lutrive, n'est pas concernée par ces modifications.

Le projet de modification du PGA établi par la Municipalité a été soumis à l'État, lequel n'a pas encore restitué ses remarques.

En complément à ce développement primordial et pour donner suite à une proposition antérieure de l'Association « Graine de Ferme » dont il était fait mention dans le rapport de gestion 2017, le projet de réhabilitation de la « **Ferme d'Echerins** » sous une forme pédagogique et didactique est toujours à l'étude. Il vise notamment à développer pour les jeunes des cours sur la nature et en relation avec le domaine de la ferme. Cette réalisation dépendra de la décision cantonale pour le maintien de la parcelle (no 2284) en zone d'utilité publique pour l'équipement sportif et de loisir ou de la restitution en zone agricole selon la révision du PGA.



CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2019 pour 2018

Plan d'affectation cantonal (PAC) Lavaux

Le canton travaille actuellement sur la mise en place du PAC Lavaux, ce qui implique une concertation avec la Municipalité afin de déterminer les limites futures entre les territoires de compétence communale situés en zone à bâtir et ceux de compétence cantonale situés en zone viticole. La mise en œuvre d'un plan d'affectation cantonal à Lavaux est la conséquence de l'adoption du contre-projet de la LLavaux (loi sur le plan de protection de Lavaux) par le peuple le 18 mai 2014. La marge de manœuvre laissée à la Municipalité est faible.

BHNS - réaménagement de la route de Lavaux

En vue du futur chantier du BHNS (bus à haut niveau de service), la Municipalité s'est attelée à lister tous les propriétaires impactés par une emprise à faire sur leur terrain privé. En fonction des surfaces concernées et des droits pris, des propositions d'indemnités leurs sont faites, pouvant aller jusqu'à CHF 250.-/m². Des discussions entre autorité et propriétaires ont déjà eu lieu. Certaines ont débouché sur des conventions. Les personnes n'ayant pas obtenu satisfaction auront la possibilité de faire opposition lors de la mise à l'enquête publique future. Par la suite, la Municipalité pourra être amenée à prendre des mesures d'expropriation. En finalité, la CDAP (Cour de droit administratif et public) tranchera.

Transformation au niveau des bâtiments communaux

En 2012, un premier crédit d'ouvrage de CHF 50'000.- avait été obtenu pour la mise à niveau de l'éclairage du **Temple**. Au vu de la complexité et de l'ampleur des travaux, un deuxième crédit d'ouvrage de CHF 100'000.- a été demandé en 2018. La Commune étant propriétaire du bâtiment, le montant des travaux lui incombe, conformément à la loi ecclésiastique. Ce nouvel éclairage, constitué d'ampoules LED, aura une durée de vie bien supérieure à l'actuelle. Le pilotage peut être géré à distance à partir d'une tablette et offre une très grande diversité d'éclairage en fonction des événements qui s'y déroulent.

Suite à une demande du CODIR de l'APOL faite dans le courant du mois de juillet 2017, 2 surfaces de bureaux ont été aménagées dans le **bâtiment du poste de police** afin de répondre à l'augmentation du personnel.

Futur collège du Grand Pont

La Commission de gestion s'est intéressée au projet du nouveau **collège du Grand-Pont**. A ce stade, le dossier est dans l'expectative du fait qu'une parcelle indispensable à cette réalisation n'est pas encore propriété de la Commune. En effet, le propriétaire de ce terrain étant sous curatelle, le suivi de la procédure est actuellement en main de la Justice de paix. La Municipalité envisage une expropriation formelle en vertu d'un intérêt public prépondérant, du fait qu'elle avait déjà obtenu une garantie de l'État pour la réalisation d'un collège à cet endroit. Le périmètre d'implantation est déjà défini et le programme des locaux qui devrait comporter notamment plus d'une vingtaine de salles, un parking et une salle de gym double, est en cours d'évaluation. En parallèle, étant donné qu'il s'agit d'un marché public, le service compétent de la Municipalité travaille déjà sur les processus de mise au concours. Il est important de relever que tout est parfaitement coordonné entre les divers projets du BHNS, du quartier Burquenet-Sud et de l'implantation de ce nouveau collège.



CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2019 pour 2018

De manière générale et en complément aux occupations principales évoquées plus haut, la Commission de gestion s'est également intéressée aux sujets relatifs aux permis de construire, aux oppositions y découlant, à la police des constructions et aux enquêtes publiques.

Permis de construire

L'important projet de **Crêt-Ministre** concernant la construction de 10 nouveaux bâtiments a suscité plus d'une quarantaine d'oppositions. Au vu de l'ampleur du projet, les opposants souhaitaient essentiellement l'établissement d'un plan de quartier, et relevaient d'autre part la problématique liée au trafic. En 2008, à l'occasion d'un projet semblable, le Tribunal cantonal s'était déjà prononcé sur des oppositions similaires et avait levé les recours. La Municipalité s'est donc appuyée sur les décisions déjà apportées à cette époque pour lever toutes les oppositions. Contrairement à 2008, aucun recours n'a été déposé en 2018.

Suite à l'enquête publique du projet de transformation du bâtiment de **La Balance**, à Savuit, de nombreuses oppositions ont été déposées. Une grande partie de celles-ci relevait plus du domaine « émotionnel » qu'en lien direct avec l'aspect technique du projet, lequel fait état de la réalisation de 6 nouveaux appartements. La Municipalité a levé ces oppositions. Quelques opposants ont fait recours. Le dossier est actuellement en attente d'une décision du Tribunal.

Police des constructions

La Municipalité réalise régulièrement des contrôles de conformité sur les travaux effectués par les propriétaires de bien-fonds. La Commission de gestion a pu obtenir des explications sur le cas d'un contrevenant qui s'était livré à d'importants travaux non conformes. Cette personne a été priée d'effectuer des remises en état. Certaines ont déjà été effectuées. D'autres doivent encore faire l'objet d'une remise en conformité dans des délais fixés par l'autorité.

Enquêtes publiques

Un autre important projet est actuellement en cours à **Burquenet-Sud**. Sa mise à l'enquête publique est prévue printemps 2019. Il devrait s'agir d'un plan de quartier regroupant 4 bâtiments. Il n'est pas encore possible de déterminer le nombre total de logements, mais le potentiel d'habitants devrait avoisiner les 150. Il devrait s'agir d'appartements à loyers « abordables », selon la loi en vigueur encourageant les propriétaires à agir de la sorte.

Un nouveau projet est actuellement à l'étude à la route de La Conversion, à proximité du Buffet de la Gare. Il s'agit de la construction d'un immeuble administratif et commercial (**Migros partenaire**) avec parking extérieur de 27 places et 16 à l'intérieur. Malgré le préavis favorable de la commission consultative, sous réserve de l'enseigne lumineuse en toiture, une dizaine d'oppositions ont été déposées.

Sur le domaine communal, on dénombre actuellement 24 **antennes de téléphonie mobile**, tous opérateurs confondus. Certaines sont situées sur des bâtiments communaux et d'autres sur des domaines privés. Régulièrement, des demandes de modifications sur des structures existantes ou de mise à l'enquête publique pour l'installation d'une nouvelle antenne sont déposées auprès de la Municipalité. Cette dernière n'a aucune compétence concernant l'aspect technique, notamment la puissance d'émission (par exemple 5G). Celui-ci relève du canton qui s'appuie notamment sur l'ORNI (ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant).



CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2019 pour 2018

Seul le critère d'intégration est évalué par la Municipalité pour l'obtention du permis de construire. Actuellement, 2 mises à l'enquête publique sont en cours.

En conclusion, la sous-commission a pu constater que les services du dicastère ATB (aménagement du territoire et bâtiments) assument consciencieusement toutes les tâches qui leur incombent, en collaboration avec les autres entités communales, régionales et cantonales. Elle tient de plus à remercier MM. Pierre-Alexandre SCHLAEPPI, Municipal, Eric DESAULES, chef de service, Salah ALLAOUI, préposé à la police des constructions et remplaçant du chef de service et Laurent MEIENHOFER, architecte communal, pour leur disponibilité, leur compétence et la transparence dont ils ont fait preuve dans les échanges.

Le Président rapporteur : Jacques PATUREL

Le Membre : Laurent FOUVY



CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2019 pour 2018

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION "ÉCOLES – SOCIAL – JEUNESSE - PAROISSE"

La sous-commission, composée de MM. Philippe SANDOZ et Benoît BONGARD, s'est réunie à la salle des commissions le mercredi 1^{er} mai 2019 à 18h30.

Étaient également présents : M. Guy WOLFENBERGER, président de la Commission, Mmes Chantal BELLON-RACINE et Aurélie WOHLHAUSER, MM. Laurent FOUVY, Jacques PATUREL, Cédric SCHAER, Axel KUONEN, Xavier TARIN et Marc-Eric WIRTH.

La séance s'est déroulée en présence de Mme Claire GLAUSER, Municipale, MM. Georges CROISIER, remplaçant du secrétaire communal et M. Christian BERDOZ, directeur des écoles.

À l'occasion de cette séance et en préambule, nous avons demandé à Mme Claire GLAUSER quels avaient été les grandes priorités et les enjeux de son dicastère durant l'année écoulée. Elle nous a donné les 4 axes suivants :

- **Quartiers solidaires**
- **OpenSunday**
- **Tables au bistrot**
- **Soutien à la culture - lancement du 1^{er} FestiLu**

SOCIAL ET JEUNESSE

Quartiers solidaires

Suite aux dernières communications de la Municipalité, la Commission de gestion prend acte que la mise en place des Quartiers solidaires a un succès grandissant. Les divers lieux mis à disposition sont très appréciés. Il a été constaté que la salle des sociétés située au collège de Corsy est mieux adaptée que les locaux du collège des Pâles.

Chaque mercredi, des activités comme le dépannage informatique, sont proposées afin de rester dans l'air du temps. Une trentaine de personnes des hauts et du bas de la Commune se retrouvent régulièrement.

Des marches sont organisées afin de drainer du monde, puis dans le courant de l'année, un pique-nique aura lieu. Un préavis sera établi par la Municipalité pour les années à venir.

OpenSunday

Dès que la possibilité leur est offerte, les enfants bougent et s'activent physiquement avec plaisir. Lorsqu'ils restent devant la télévision ou sur les consoles de jeux, cela n'est pas forcément dû à leur désintérêt pour le sport et le mouvement mais cela fait plutôt ressortir des modifications structurelles (société, offres, utilisation des espaces publics). Afin de garantir un nombre d'heures de sport minimum, de nombreux programmes d'exercices et de nutrition sont actuellement mis en place dans le cadre scolaire. Dans le domaine extrascolaire, la promotion du mouvement reste cependant plus limitée.

Le concept des OpenSunday a ainsi été construit et mis en place dans de nombreux sites en Suisse avec la collaboration de nombreux acteurs locaux (écoles, associations de parents d'élève, travailleurs sociaux,



CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2019 pour 2018

éducateurs sociaux, autorités communales, etc...). Idée Sport prend la responsabilité générale de la réalisation de l'OpenSunday et accompagne l'équipe du projet.

Dans le cadre de l'OpenSunday à Lutry, la Municipalité a renouvelé la mise à disposition les dimanches après-midi de la salle de gymnastique du collège des Pâles. Celle-ci a été très sollicitée par les enfants de la tranche d'âges 6 à 12 ans. La Commission de gestion salue cette excellente initiative dédiée à la jeunesse.

Tables au Bistrot

Suite à la lecture du rapport de gestion de la Municipalité, la Commission constate que le succès des « Tables au bistrot » est grandissant et que cette façon d'associer rencontres et repas favorise les personnes seules ou isolées. Elle salue l'ouverture du restaurant de l'hôtel du Rivage à cette initiative, aux côtés du café de la Tour.

Soutien à la culture - Lancement du 1^{er} FestiLu

Le lancement du FestiLu, est à l'initiative de "J'aime Lutry", une jeune association qui a pour vocation le développement d'activités sociales et culturelles à Lutry. Cette 1^{ère} édition, entièrement organisée par des bénévoles, est soutenue par la SDL. Certains commerçants du bourg sont également partenaires et partie prenante de la journée.

La Commission relève que la Commune n'a pas de politique culturelle formalisée.

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Nouvelle direction

M. Christian BERDOZ a repris la direction des écoles de Lutry au 1^{er} mai 2018 suite au départ de M. Jacques PETER-COMTESSE pour raison de santé.

Durant cette première année bien remplie, il a pris à cœur les tâches qui l'incombent dans le cadre de la direction des écoles de notre Commune et est entièrement satisfait des collaborateurs qui l'entourent. La Commission a apprécié sa grande ouverture pour résoudre, améliorer les conditions de l'enseignement en général, voir plus.

Répondre aux défis de demain : augmentation du nombre d'élèves

Une statistique très précise a été demandée au Canton sur l'évolution du nombre d'élèves dans la Commune et de leur localisation sur le territoire. Cela permettra de réfléchir s'il y a lieu de compléter les structures d'accueil à la Croix ou d'y rajouter un étage.

Un autre objectif de cette décennie est bien entendu le futur collège du Grand-Pont. D'un point de vue juridique, relatif à l'acquisition du dit terrain, il n'y a rien de nouveau ; l'affaire est en suspens.



CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2019 pour 2018

Drogue à l'école

M. BERDOZ indique, que comme dans tous les établissements vaudois, on ne peut exclure des soucis de drogue dans les établissements scolaires à Lutry.

Lorsque les enseignants observent des problèmes de drogue au sein de leur classe, ils en réfèrent au directeur, qui prend contact avec l'APOL et surtout avec la brigade des stupéfiants de la police cantonale (site de Vevey) ; une patrouille se déplace sur site pour une prise de contact avec le ou les élève(s) en question et mise en place d'un audit.

Le bien-être de l'enfant est toujours mis en avant : un adulte à qui parler, l'infirmière scolaire, la déléguée à la prévention, les enseignants et la direction des écoles. Bien entendu, les discussions, confidentielles, sont tenues par le secret médical et il n'y a aucun retour sur le contenu auprès de la direction.

Prévention scolaire

Sur le plan de la sécurité scolaire en général (comportement sur le chemin de l'école et aux abords des passages piétons), un agent de l'APOL fait de la prévention auprès des élèves dans les classes et effectue des contrôles sporadiques aux abords des collèges ceci durant toute l'année.

Concernant le port de la ceinture de sécurité, et sur demande des chauffeurs, il y a eu une campagne dans les bus scolaires, avec avertissement et répression si récidive. Les résultats sont plus que concluants.

Problématique des portables

En règle générale, les téléphones sont éteints durant le temps scolaire, récréations comprises, et bien sûr durant les cours (sauf besoin de ceux-ci, par exemple en science, afin d'effectuer des photos et de les envoyer à l'enseignant). Durant les repas pris à la cantine, ils sont également proscrits.

Selon la LEO (loi sur l'enseignement obligatoire), la direction des écoles est autorisée à les confisquer jusqu'à une semaine.

Échanges culturels

Le directeur des Écoles est sensible à de potentiels partenariats que ce soit pour des élèves ou des enseignants, par exemple :

- Dans le cadre des JOJ 2020 (Jeux Olympiques de la Jeunesse), une volonté de resserrer les liens avec les communes Suisse alémaniques se fait ressentir.
- Ou encore le programme MOVETIA¹, qui encourage des projets et des activités d'échange et de mobilité dans tous les domaines du système éducatif, de la formation scolaire à la formation continue en passant par la formation extrascolaire, en Suisse, en Europe et dans le reste du monde. Il y a une envie de la Direction de Lutry d'utiliser ce programme.

¹ <https://www.movetia.ch/fr/>



CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2019 pour 2018

Transports scolaires

Pour rappel (rapport de gestion de 2014 pour l'année 2013), une offre a été demandée par la Municipalité à l'entreprise MicroGIS pour la gestion et l'organisation des transports des élèves sur la Commune de Lutry. Cela fait maintenant 7 ans que cette entreprise gère à la satisfaction générale le bon fonctionnement des transports des élèves, que ce soit entre la prise en charge jusqu'aux divers collèges, ainsi qu'aux déplacements entre les collèges pour les cours spéciaux (informatique, sciences, travaux manuels, etc...).

La Commission comprend ainsi la décision de la Municipalité de renouveler jusqu'à la fin de la période scolaire 2021-2022, le contrat de prestations pour la planification des transports scolaires avec MicroGIS SA pour un coût annuel de CHF 22'643.-, financé par les rubriques budgétaires pour les transports scolaires.

En conclusion, la sous-commission a pu constater que les services du dicastère assument consciencieusement toutes les tâches qui leur incombent, en collaboration avec les autres entités communales, régionales et cantonales. Elle tient de plus à remercier Mme Claire GLAUSER, Municipale, MM. Georges CROISIER, remplaçant du secrétaire communal et M. Christian BERDOZ, directeur des écoles, pour leur disponibilité, leur compétence et la transparence dont ils ont fait preuve dans les échanges.

Le Président rapporteur : Philippe SANDOZ

Le Membre : Benoît BONGARD



CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2019 pour 2018

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION « ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES & GERANCES »

La sous-commission, composée de M. Cédric SCHAER et Mme Aurélie WOHLHAUSER, s'est réunie à la salle des commissions le jeudi 2 mai 2019 à 18h30.

Étaient également présents : M. Guy WOLFENBERGER, président de la Commission, Mme Chantal BELLON-RACINE, MM. Laurent FOUVY, Jacques PATUREL, Philippe SANDOZ, Benoît BONGARD, Axel KUONEN et Marc-Eric WIRTH.

Était excusé : M. Xavier TARIN

La séance s'est déroulée en présence de M. Jacques-André CONNE, Syndic, directeur de l'administration générale et des finances, ainsi que de MM. Denis GALLEY, secrétaire municipal et Yvan LEISER, boursier communal.

A l'occasion de cette séance et en préambule, nous avons demandé à M. Jacques-André CONNE quels avaient été les grandes priorités et les enjeux de son dicastère durant l'année écoulée. Il nous a donné les 3 axes suivants :

- **BHNS et réaménagement de la route de Lavaux ;**
- **Migration informatique des applicatifs communaux ;**
- **Inquiétudes quant à la prochaine péréquation et aux comptes de budget déficitaires dus à la facture sociale trop élevée pour les communes et des négociations difficiles.**

ADMINISTRATION GENERALE

Adhésion UCV / ADCV

La Commune de Lutry est membre de l'Union de Communes Vaudoises (UCV). Cette union regroupe plus de 270 communes et la parité entre les communes riches et moins riches y est reconnue. Elle offre par ailleurs une structure professionnelle ainsi que diverses formations et conseils juridiques.

La Municipalité a plusieurs fois été approchée par l'Association des Communes Vaudoises (AdCV) pour qu'elle y adhère également. Celle-ci regroupe environ 70 communes, historiquement les communes « riches » de la Côte. Celle-ci n'apportant rien de plus par rapport aux prestations de l'UCV, la Commune de Lutry n'a pas l'intention d'y adhérer.



CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2019 pour 2018

Autorisation de manifestations

La grande majorité des demandes sont acceptées hormis les manifestations à titre commercial. Les demandes concernant des manifestations avec ventes d'alcool ou nourriture sont soumises à une demande POCAMA.

Taxe de séjour et AirB&B

La commune de Lutry fait partie du Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise (*FERL*) regroupant 9 communes. La redistribution de ces taxes est reversée à la SDL. Lausanne a souhaité l'augmenter pour financer Beaulieu tout comme Montreux l'a fait pour le Centre des Congrès. Cette option a été refusée par les membres du FERL.

Concernant les locations AirB&B, 5 logeurs sont annoncés et la Commune estime que leur nombre est plausible, de ce fait elle ne juge pas nécessaire de rechercher les éventuels « fraudeurs ».

Motions, postulats et vœux

Comme chaque année, la Commission de gestion a passé en revue la liste des motions, postulats, vœux et interpellations en cours du Conseil ; la Commission a relevé que certains anciens sujets (datant notamment de 2008 et 2012) n'ont pas eu de réponse à ce jour et sont ainsi en attente depuis plusieurs années.

Nous trouvons utile ici de rappeler les délais de traitement y relatif, tels que mentionnés dans le Règlement du Conseil Communal :

Motion et postulat	6 mois, à défaut dans l'année qui suit le dépôt (art. 89) ;
Interpellation	séance tenante ou dans sa prochaine séance (art. 90) ;
Vœu	pas d'obligation d'y donner suite (art. 90) ;
Pétition	3 mois (art. 95).

Stand de tir de Chanoz-Brocard

A la demande de la société de Tirs « Les Mousquetaires », la Municipalité a pris la décision de dénoncer l'accord d'utilisation du stand à d'autres sociétés externes à la Commune. Ainsi elle privilégie l'occupation par les sociétés de tirs locales.



CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2019 pour 2018

Actionnariat et conseil d'administration

La Commune de Lutry est détentrice d'actions auprès, entre autres, des sociétés commerciales suivantes : la Romande Énergie SA, BCV, Tridel, Télé-Leysin-Les Mosses-La Lécherette SA.

De plus, certains Municipaux sont membres de plusieurs conseils d'administration que nous pouvons lister ci-après :

Société d'exploitation du Rivage SA	M. P.-A. Schlaeppli	Administrateur-Président
	M. J.-A. Conne	Administrateur-vice-Président
	Mme C. Glauser	Administratrice
neo technologies SA	M. Ch. Monod	Administrateur
Transports Publics de la Région Lausannoise SA	M. K. Duggan	Administrateur

Le montant des rémunérations s'élève à quelques centaines de francs pour la majorité de ces mandats effectués en qualité de représentant de la Commune. Nous avons néanmoins été surpris d'apprendre que celle de la société d'exploitation du Rivage SA se monte à un montant à 4 chiffres et n'est pas portée en compte de la caisse communale mais conservée par les concernés alors que la société appartient à la Commune.

PERSONNEL

Processus d'engagement

Les annonces d'offres d'emplois paraissent systématiquement sur le site Internet de la Commune. Depuis peu, l'UCV propose aux communes de publier leurs offres sur leur site Internet et Lutry utilise volontiers cette option. Aussi, selon le marché de l'emploi, l'offre peut également faire l'objet d'une annonce dans le journal « 24Heures ».

Le personnel de la Commune de Lutry est engagé en tout premier lieu par rapport à ses compétences. A qualité égale, la Commune priorisera le/la candidat/e habitant la Commune puis la région proche quel que soit son sexe ou son âge.

À ce jour la **Charte de l'égalité salariale** mise en place par la Confédération n'est pas signée par la Commune. La signature de cette charte fait l'objet d'un vœu de la Commission de gestion.

Apprentis

La commune forme une dizaine d'apprentis chaque année. Les métiers varient du forestier/ère-bûcheron/ne à l'employé/e de commerce en passant par l'horticulteur/trice-paysagiste et l'agent/e d'exploitation.

Durant leur formation les apprenti-es de commerce sont appelés à faire des stages dans les différents services administratifs (greffe, bourse, contrôles des habitants, etc).



CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2019 pour 2018

Avantages offerts aux employés communaux

Les employés communaux travaillent à hauteur de 42h par semaine avec un système de timbrage qui leur permet des horaires relativement flexibles. Ils peuvent prétendre à divers avantages et la Commune se réjouit d'un taux d'absentéisme très bas. Parmi ces avantages nous pouvons citer :

- des salaires attractifs (pour l'index sur les prix à la consommation, la Commune se fixe sur le barème du centre patronal),
- en plus des 4 semaines de vacances, la Commune octroie 3 à 4 jours supplémentaires (pour le pont de Noël par exemple),
- primes de fidélité et primes pour travaux exceptionnels,
- affiliation à la caisse intercommunale de pension (CIP),
- achat de chèques Reka à tarif préférentiel,
- un souper de fin d'année.

FINANCES

Migration des applicatifs communaux

La migration informatique des applicatifs communaux s'est déroulée sans encombre sous la responsabilité d'Yvan Leiser qui en a été le chef de projet. Parmi ces outils nous pouvons énumérer la gestion :

- du contrôle des habitants,
- des salaires,
- des finances,
- de la facturation,
- des macarons
- du port

Les bureaux de l'ancienne agence d'assurances sociales du côté du contrôle des habitants, qui pour mémoire a été rattachée à Pully, sont utilisés comme salle de formation interne jusqu'au mois de juin 2019.

Péréquation / Facture sociale

Bien que le système de péréquation actuelle sera entièrement revu par les députés cantonaux lors de la législature 2022 – 2027, cette dernière pose passablement d'inquiétudes à la Municipalité qui a dû annoncer un budget 2019 déficitaire.

La facture sociale supportée à 50% par les communes et 50% par le canton est un souci majeur et beaucoup de communes, dont Lutry, estiment que le ratio 1/3 communes - 2/3 canton doit revenir au plus vite.

Les négociations avec le canton seront le cheval de bataille du dicastère durant les années à venir.



CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2019 pour 2018

GERANCES

Archives

Les archives, actuellement dans divers lieux peu adaptés pour des raisons de conservation et d'accessibilité, seront prochainement déplacées au chemin des Champs lorsque le locataire actuel aura libéré les lieux.

Villa Mégroz

Les baux à loyer des locaux de la Villa Mégroz sont établis au cas par cas. En règle générale le délai de résiliation est de 3 mois mais la Commune part du principe de ne pas laisser une société locale « sans toit ».

Attribution des appartements communaux

La procédure d'attribution pour un appartement communal est soumise à une liste d'attente avec une priorité aux employés communaux, ensuite aux lutriens et enfin aux personnes ayant une activité professionnelle sur la Commune. La décision des attributions est de compétence municipale.

En conclusion, la sous-commission a pu constater que les services du dicastère assument consciencieusement toutes les tâches qui leur incombent, en collaboration avec les autres entités communales, régionales et cantonales. Elle tient de plus à remercier M. Jacques-André CONNE, Syndic, directeur de l'administration générale et des finances, ainsi que de MM. Denis GALLEY, secrétaire municipal et Yvan LEISER, boursier communal, pour leur disponibilité, leur compétence et la transparence dont ils ont fait preuve dans les échanges.

Le Président rapporteur : Cédric SCHAER

Le Membre : Aurélie WOHLHAUSER



CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2019 pour 2018

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION « SECURITE & MOBILITE »

La sous-commission, composée de MM. Axel KUONEN et Marc-Eric WIRTH, s'est réunie à la salle des commissions le mardi 7 mai 2019 à 18h30.

Étaient également présents : M. Guy WOLFENBERGER, président de la Commission, Mme Chantal BELLON-RACINE et Aurélie WOHLHAUSER, MM. Laurent FOUVY, Jacques PATUREL, Philippe SANDOZ, Benoît BONGARD et Cédric SCHAEER.

Était excusé : M. Xavier TARIN.

La séance s'est déroulée en présence de M. Kilian DUGGAN, Municipal, M. Eugène CHOLLET, Commandant de l'APOL et Mme Noémie URFER, Déléguée à la mobilité.

A l'occasion de cette séance et en préambule, nous avons demandé à M. Kilian DUGGAN quels avaient été les grandes priorités et les enjeux de son dicastère durant l'année écoulée. Il nous a donné les 3 axes suivants :

- **Adaptation du régime de stationnement**
- **Projet d'Agglomération Lausanne Morges (PALM), le Schéma Directeur de l'Est Lausannois (SDEL) et le Projet Partiel 7 (PP7) ainsi que ligne TL 68/69**
- **Problématique de la plage de Lutry, sa sécurité et des différents aménagements la bordant**

STATIONNEMENT

Régime de stationnement

En 2018, la Municipalité a été approchée par deux associations locales au sujet des régimes de stationnement, la Société de Développement de Lutry (SDL) et l'Association des Forces Vives du Bourg de Lutry (FVBL).

Lors des discussions, la SDL a souhaité obtenir 60 minutes de parking gratuit et baisser la limite horaire de 22.00 à 20.00. La FVBL quant à elle, voulait revoir le régime des zones trente minutes et baisser l'amplitude actuelle à 07.30-12.00 – 13.30-19.00. Une uniformisation du régime de stationnement dans la Commune a été discutée et mise en place mais tout en maintenant les places de parc gratuites pendant 30 minutes.

Finalement, selon la Municipalité, le parcage gratuit ne constitue pas un dû ; deux heures ne coûtant que CHF 1.20, cela ne devrait donc pas empêcher les personnes de venir manger à Lutry.

Horodateurs

Comme les membres du Conseil communal le savent, l'installation des nouveaux horodateurs a posé un certain nombre de problèmes.

Seules deux entreprises étant présentes sur le marché suisse, la Municipalité a décidé de travailler avec un fournisseur pour les hauts de la Commune et avec l'autre pour le bas afin de déterminer lequel fournira l'entier du territoire. L'élément primordial pour ce choix est la capacité à assurer un service après-vente de qualité.

Le modèle d'horodateur initial étant dysfonctionnel, il a été changé. Par la suite, il s'est avéré que les nouveaux parcomètres rencontraient également un certain nombre de problèmes notamment avec le système de paiement par carte. La reprogrammation coûterait environ CHF 500.- par appareil mais les horodateurs devant de toute



CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2019 pour 2018

manière être remplacés (difficultés d'utilisation, notamment), la Municipalité a décidé de ne pas les reprogrammer, tout en étant consciente que les utilisateurs paient potentiellement pour 2 heures « pour beurre » (la police a toutefois pour consigne de ne plus contrôler à partir de 20.00) !. Le paiement par carte restera problématique jusqu'au changement complet des appareils. À l'heure actuelle, aucun de ces travaux n'a été facturé à la Commune.

La Municipalité souhaite également aller vers un système permettant le paiement par Natel (SMS) mais ce souhait est en « stand-by » jusqu'à ce que tout soit en ordre. Cependant, il faut noter qu'avec ce système de paiement par SMS, l'entreprise encaissera et prend une commission.

Abonnements

Actuellement, les détenteurs d'abonnement domiciliés hors de Lutry doivent pouvoir attester d'une activité professionnelle sur la Commune pour prétendre à un abonnement. Celui-ci leur coûte CHF 20.- de plus que pour les habitants de Lutry. Les changements d'habitude d'utilisation de la voiture vont très probablement pousser les autorités communales à repenser le système d'abonnement inter-parking dans les années à venir. Il n'y a pour l'instant pas de volonté de les continger, ni par famille, ni par ménage.

PALM, SDEL ET PP7

Il est assez difficile de catégoriser ce sujet dans un seul dicastère sachant que l'ensemble de la Municipalité est impliquée. Nous avons décidé de rendre rapport sur ce sujet dans le dicastère « mobilité » car celui-ci est le principal concerné. En préambule, un rappel des différents projets :

Le PALM : Les principales orientations du projet d'agglomération Lausanne-Morges s'articulent autour de thèmes d'intérêt général, allant du développement urbanistique à la mise en valeur des espaces verts, en passant par une conception cohérente de la mobilité.² Le territoire de l'agglomération Lausanne-Morges est structuré en 5 secteurs couverts par autant de schémas directeurs, responsables de la coordination et la mise en œuvre sur le terrain des projets d'aménagement relatifs à plusieurs communes.

Le SDEL : Le schéma directeur de l'Est lausannois (SDEL) définit les projets sur le territoire intercommunal des communes de Belmont-sur-Lausanne, Lutry, Paudex et Pully³. Il vise à promouvoir l'élaboration d'une stratégie commune de développement grâce à la collaboration entre les collectivités locales et l'État. Il sert de référence pour les futurs documents d'aménagement communaux. La coordination entre mobilité et urbanisation fixe le cadre du projet de territoire.

Les secteurs les mieux desservis par les transports publics doivent faire l'objet d'une urbanisation prioritaire. Ainsi en est-il du centre-ville de Pully, des centres de Paudex et Lutry desservis par la ligne 9 transformée à terme en Bus à Haut Niveau de Service (BHNS). Cependant, d'autres secteurs du territoire, moyennant une amélioration de l'accessibilité en transports publics, ont été identifiés comme propices au renforcement de leur développement urbain. C'est le cas notamment du secteur de Corsy – La Conversion.

Le PP7 : Le Projet Partiel 7, nommée PP7, concerne le premier tronçon aménagé qui reliera le carrefour Lavaux-Petite Corniche de Lutry au carrefour Lavaux-Damataire à Pully. L'étude du projet d'ouvrage est en cours. La

² <http://www.lausanne-morges.ch/index.php?cid=17>

³ <https://www.est-lausannois.ch/projets/le-sdel/>



CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2019 pour 2018

mise à l'enquête est prévue pour le premier semestre 2019, tandis que la mise en service est planifiée à l'horizon 2022⁴.

Communication autour du projet

Dans le cadre du PP7, la Commune comptait beaucoup sur les instances supérieures du projet pour gérer l'aspect communication. Après quelques temps, il s'est avéré nécessaire pour la Municipalité de traiter cet aspect à l'interne et a décidé de mandater l'Agence N° 2 pour déterminer les points à traiter en priorité (i.e. ligne directrice). Maintenant que la Commune compte une déléguée à la communication, cette dernière s'occupe de contrôler le travail de l'agence.

Le Bus à Haut Niveau de Service (BHNS)

Le concept « axes forts de transports publics urbains » avec ses bus à haut niveau de service se développe par étape dans l'Est Lausannois ; tout d'abord entre Lutry et Pully, puis en direction de Lausanne et jusqu'à Bussigny par la suite⁵.

La venue du BHNS nécessite un réaménagement de l'espace public, un développement des liaisons piétonnes, ainsi que la requalification de plusieurs places et carrefours. La Commission de gestion s'est posé la question des coûts consentis à ce jour au projet du BHNS alors que ce dernier n'a pas encore reçu l'aval du Conseil Communal. Même si un montant global exact est difficile à chiffrer, une somme de CHF 135'000.- a été débloquée pour la communication. M. DUGGAN rappelle que tous les coûts engagés à ce jour ont été consentis par le Conseil.

Il est à noter que la Municipalité a refusé pour le moment de participer au projet de Gestion Coordonnée du Trafic d'Agglomération (GCTA) car elle estime ne pas pouvoir garantir les intérêts locaux notamment dans le cadre de la gestion du trafic sur le réseau communal.

Lignes TL 68/69

Ce sujet ayant été largement traité durant une séance du Conseil Communal, nous nous limiterons à souligner son importance pour la cohésion Nord/Sud de la Commune ainsi qu'aux yeux de la Municipalité qui en a fait une priorité en 2018. Malgré sa faible fréquentation actuelle, ces lignes sont appelées à devenir des axes importants pour le futur de la Commune.

Mobilité douce à Lutry :

Concernant la mobilité douce, des stationnements supplémentaires pour vélo ont été ajoutés (Grand-Pont/ Point i / Plage de Lutry...). Une étude est en cours pour augmenter d'une vingtaine de places sur le territoire communal. Tout en étant satisfait de la volonté de la Municipalité d'accroître l'offre de stationnement pour la mobilité douce, la Commission reste malgré tout sceptique concernant le système utilisé (arceau en métal et en quantité limitée).

⁴ <https://www.est-lausannois.ch/strategie/transports-publics/>

⁵ <http://www.lausanne-morges.ch/index.php?aid=24>



CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2019 pour 2018

Des pistes cyclables sont également prévues sur la route de Lavaux dans le cadre du PP7. Sous l'égide du SDEL une étude du réaménagement complet des rives du lac pour favoriser les pistes cyclables et la marchabilité des piétons est à l'étude.

On peut également noter la mise en place d'une ligne Pédibus (cheminement pédestre accompagné pour les écoliers) par l'Association de Parents d'Élèves (APE). Petit à petit une ligne s'est mise en place quelques jours par semaine. La Déléguée à la mobilité reste confiante sur son développement au vu des résultats obtenus dans d'autres localités utilisant le même concept.

Accessibilité multimodale du Nord de la Commune

La Municipalité a accepté de mener une étude stratégique de mobilité pour l'accessibilité multimodale du Nord de la Commune à l'échéance de mise en œuvre du BHNS. Cette dernière décide de mandater le bureau Transitec pour conduire cette étude. Le coût de CHF 46'000.- devra être financé par un crédit supplémentaire sur le compte des études liées à la Mobilité dont le budget 2018 s'élève à CHF 85'000.-. La Municipalité s'est rendue compte que le chantier Corsy/Conversion devait être mené en parallèle avec le PP7. Cependant un décalage a eu lieu et le PP7 n'incluait pas le chantier Corsy/Conversion. Une étude complémentaire était donc nécessaire. Les conclusions sont validées par la Municipalité mais sont encore en discussion avec la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) et l'Office Fédéral des Routes (OFROU). La Municipalité doit donc attendre avant de les publier.

Masterplan des mobilités

La Municipalité a décidé de mandater le bureau Roland Ribli et Associés SA pour la création d'un Masterplan des mobilités qui devrait servir de ligne directrice pour la Commune en la matière. Aucune date exacte concernant sa publication n'est communiquée cependant l'objectif est une mise en œuvre du plan pour le 1^{er} janvier 2020. A ce jour le Masterplan a environ 2 mois de retard mais sera entièrement public une fois ce dernier terminé.

La Commission de gestion a relevé que de manière générale on lit dans le rapport de la Municipalité que pas moins de trois bureaux d'ingénieurs ou de conseil ont été mandatés pour le même genre de projets (SDEL, PP7, transports publics et/ou développements stratégiques). Il faut cependant noter que l'Agence N° 2 s'occupe uniquement de communication et que les mandats concernés sont relativement modestes et soumis au principe de l'appel d'offre. M. DUGGAN nous a cependant rassuré qu'il existe une collaboration entre les différents bureaux et estime que ceux-ci permettent également d'avoir une pluralité d'opinions.

PLAGE DE CURTINAUX ET ALENTOURS

Sécurité de la plage

Durant la période estivale, la plage de Curtinaux bénéficie d'une très grosse attractivité et donc des nuisances qui vont avec. La Municipalité a donc décidé de renouveler le mandat à l'entreprise de sécurité, Protect'Service, pour surveiller les lieux de mi-mai à fin septembre. Les vigiles sont présents dans une logique de désescalade : si leurs injonctions ne suffisent pas, des agents de l'APOL sont appelés. La police est également présente sous forme de patrouilles. Pour ce qui est de la planification, la météo et l'affluence (notamment en fonction des examens des écoles, gymnases, et autres ...) sont les facteurs déterminants.



CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2019 pour 2018

Globalement les infractions et dégradations sont en baisse. En 2018, la Municipalité a cependant décidé d'étendre la surveillance vers l'Est, jusqu'au sentier menant à la STEP. L'action des vigiles à la plage a eu comme effet de repousser les nuisances dans cette direction.

Les services de la Commune vont procéder dès l'été 2019 à un comptage afin d'édicter un modèle prédictif qui permettrait une meilleure planification de la présence des agents de sécurité. Notons également qu'il y a la possibilité d'annuler le service des vigiles six heures avant si la météo est vraiment mauvaise. Protect'Service a également la possibilité de quitter les lieux si la météo s'aggrave en cours de soirée. Dans ce cas, l'entreprise devra le notifier à l'APOL.

Places d'hivernage

En 2016 et 2017, des incidents avec des promeneurs ont eu lieu et l'assurance Responsabilité Civile de la Commune a dû être actionnée. Ces incidents étaient le fait de bateaux mal stationnés sur les places d'hivernage du parking de la plage. La Municipalité a donc pris un certain nombre de mesures :

- La mise en place de deux zones distinctes, l'une au Nord pour les voiliers et l'autre au Sud pour les bateaux à moteurs.
- Chaque propriétaire doit faire une demande en bonne et due forme.
- Chaque propriétaire reçoit un plan indiquant exactement l'emplacement où il doit stationner .

L'hivernage est possible du 15 octobre au 15 avril pour un coût de CHF 260.-. La Municipalité n'a pas procédé à une analyse du manque à gagner car il s'agit d'une période creuse en matière de stationnement sur l'ensemble du bas du territoire communal.

Entre 15 et 20 bateaux, locataires de places de port à Lutry, utilisent ces places chaque année. La Municipalité n'a jamais eu besoin de refuser des demandes. À noter que, ayant un port, la Commune est obligée de proposer des places d'hivernage. Un groupe de travail consultatif révisé le tarif et le règlement du port et soumettra ses conclusions aux chefs de service dans le courant 2019.

En conclusion, la sous-commission a pu constater que les services du dicastère assument consciencieusement toutes les tâches qui leur incombent, en collaboration avec les autres entités communales, régionales et cantonales. Elle tient de plus à remercier M. Kilian DUGGAN, Municipal, M. Eugène CHOLLET, Commandant de l'APOL et Mme Noémie URFER, Déléguée à la mobilité, pour leur disponibilité, leur compétence et la transparence dont ils ont fait preuve dans les échanges.

Le Président rapporteur : Axel KUONEN

Le Membre : Marc-Eric WIRTH



CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2019 pour 2018

RAPPORT SUR LA « SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DU RIVAGE SA »

Conformément à l'article 69 du règlement communal, al.1. f, la Commission de gestion a notamment pour mission de prendre « ... *connaissance des comptes et du rapport de gestion des ... sociétés commerciales... auxquelles la commune est intéressée* ».

La Commission a souhaité étudier en détail la thématique de l'hôtel de ville et du Rivage ou plus précisément la « Société d'exploitation du Rivage S.A », société anonyme dont la Commune est propriétaire à 100% ; la Commission a ainsi obtenu les informations y relatives par les moyens suivants :

1. Les procès-verbaux de la Municipalité mentionnent la tenue en 2018 de 10 séances du conseil d'administration (ci-après « CdA ») de ladite société car 3 Municipaux en sont membres et annoncent leur présence à la rubrique « représentation », sans toutefois plus de détails.
2. En tant que président de la Commission de gestion, le soussigné a assisté à la 20ème Assemblée Générale de la Société du Rivage SA, *cf détails ci-dessous*.
3. Enfin, la Commission de gestion, à sa demande, a pu visiter l'établissement lors de la visite de la Commune du 25 mai, *cf rapport de visite*.

20ème Assemblée Générale de la Société du Rivage SA

S'est tenue le 10 mai à 11h et a été suivie dès 12h15 par un repas au restaurant de l'hôtel.

Les Membres du CdA présents sont : M Pierre-Alexandre SCHLAEPPI (Président), M. Jacques-André CONNE (Vice-Président), Mme Claire GLAUSER (Membre représentant la Commune) et M. Jacques PERNET (Membre externe). M. Jean-Pierre WICHT (Membre externe) était excusé.

Le secrétaire (hors conseil) est M. Georges CROISIER.

Le directeur de l'établissement, M. Blaise BAETSCHER, est aussi présent aux côtés du CdA.

La Commune est représentée par MM. Kilian DUGGAN et Denys GALLEY. Le Président du CdA excuse M. MONOD et indique que celui-ci a « *transmis sa voix d'actionnaire à son collègue M. DUGGAN* ».

MM. Alain AMY et Etienne BLANC sont invités au côté du soussigné, en leur titre et fonction de Président du Conseil Communal, respectivement de la Commission des finances.

L'Assemblée Générale est déclinée selon un ordre du jour reçu à l'avance. Celui-ci contient les aspects formels usuels : liste de présence, adoption de l'ordre du jour, adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale précédente, rapport de gestion du Président et présentation des comptes (bénéficiaire à hauteur d'environ un millier de CHF pour l'exercice 2018), lecture du rapport de l'organe de révision.

Suivent ensuite les décisions de l'assemblée générale votées par les représentants de l'actionnaire : approbation des comptes et du rapport, décharge des administrateurs et de l'organe de révision. Enfin, le Président informe des objectifs pour 2019.

Le point des élections des membres du conseil d'administration n'a pas lieu d'être puisque ceux-ci sont élus pour la durée complète de la législature, conformément aux statuts. La nomination de l'organe de révision devant être renouvelée annuellement, le CdA propose de reconduire l'actuelle fiduciaire, Mugny SA.

Les « Divers » forment le dernier point de l'ordre du jour et l'assemblée, invités compris, a la possibilité de poser des questions.



CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2019 pour 2018

Questions posées en tant que président de la Commission de gestion et réponses reçues :

- Gouvernance : sachant que la Commune est à la fois propriétaire de la société et en charge de la haute direction via le CdA, comment gère-t-elle la répartition des rôles ? Il est répondu que les 2 Municipaux non représentés au CdA sont les représentants de la Commune et accompagnés dans ce rôle par le secrétaire communal. Ceux-ci font ainsi « contrepoids » à leurs 3 collègues membres du CdA.
- Sélection des membres du CdA : il n'y pas de procédure de recherche particulière – il est relevé que M. PERNET a une expérience d'hôtelier et gère actuellement un 3 étoiles à Lausanne ⁶
- Durée des mandats d'administrateurs. Les statuts de la société prévoient que les mandats sont liés à la législature, soit pour une durée de 5 ans. Dans le cas d'une démission, le remplaçant d'un membre du CdA est élu jusqu'à la fin de la législature entamée.
- Rémunération des administrateurs : la rémunération consiste en des jetons de présence et d'un forfait par membre du CdA. Le président touche des jetons doubles des membres et un forfait 3 fois supérieur. La rémunération totale du CdA est inférieure à 20'000 CHF.

Constat et analyse

- L'hôtellerie-restauration est une industrie spécifique aux aléas importants (saisonnalité, franc fort, grands événements suivi de périodes plus creuses...) et en constante évolution (commercialisation par les plateformes internet, modes et équipements spécifiques...).
- L'établissement du Rivage possède des atouts certains (emplacement, peu de concurrence proche, site...) mais aussi des contraintes fortes (nombre limité de chambres, volonté d'offrir un service sur de longues périodes d'ouverture, besoins en personnel ...).
- Une gestion professionnelle pointue par des spécialistes reconnus semble nécessaire pour assurer le succès commercial d'un tel établissement. Cette professionnalisation est souhaitable tant au niveau de la direction opérationnelle que du CdA.
- A l'instar des autres communes du canton, il semble difficile pour une commune d'assurer la gestion d'un tel établissement. Le Président du CdA informe à ce sujet qu'à sa connaissance Lutry est unique dans ce cas.
- Le Président du CdA informe que la Commune se pose actuellement la question d'un éventuel changement de modèle d'affaire.
- L'actuelle très faible rentabilité de la société et l'existence d'une dette significative – même si à 2/3 postposée et amortie dans les comptes de la Commune, pourraient compliquer une éventuelle transmission / succession.
- Un rapport d'experts pourrait certainement clarifier les potentielles futures options.

Le Président rapporteur : Guy WOLFENBERGER

⁶ <https://www.hotelbellerive.ch/l-hotel-bellerive-propose-38-chambres-a-lausanne-fr94.html>



CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2019 pour 2018

VISITE DES DOMAINES ET FORÊTS DU VENDREDI 17 MAI 2019

Le vendredi 17 mai 2018, La Commission a été accueillie à 16h au Chatelard par MM. Charles MONOD, Municipal des travaux et domaines, services industriels et informatique, Alfredo PEDRETTI, chef de service et Daniel BUEHLMANN, vigneron-tâcheron.

Rendus vers 18h sur le site du refuge des Bois du Jorat, nous y retrouvons M. Alexis CARREL, garde forestier. La Municipalité in corpore est présente au repas qui suit la visite, tout comme M. Alain AMY, président du Conseil communal.

Les membres de la Commission de gestion présents sont : M. Guy WOLFENSBERGER, président de la Commission, Mmes Chantal BELLON-RACINE et Aurélie WOHLHAUSER, MM. Laurent FOUVY, Jacques PATUREL, Philippe SANDOZ, Benoît BONGARD, Cédric SCHAER, Axel KUONEN, Marc-Eric WIRTH.

Étaient excusés : MM. Axel KUONEN et Xavier TARIN.

Les deux thématiques suggérées par la Commission de gestion sont à l'agenda de cette visite :

1. Domaine viticole communal

M. BUEHLMANN nous accueille sur les vignes du Chatelard et nous explique les méthodes « bio » de traitement sur les parcelles communales: tonte par des moutons en automne, débroussaillage, jachère d'une ligne sur deux, traitement sans produits de synthèse. Seules 10% des parcelles (0.3 hectare) doivent encore recourir à des traitements non-bio car leur travail est compliqué (parcelles pentues). Les sols de l'ensemble des lignes sont verdoyants et les herbes attirent ainsi une biodiversité qu'on ne trouve pas dans les parcelles où la terre est mise à nue.



M. PEDRETTI explique que cette approche correspond dans les faits quasiment au cahier des charges du travail de la vigne « bio » mais que des contraintes formelles & administratives seraient significatives pour obtenir un



CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2019 pour 2018

tel label et que la Commune n'envisage pas nécessaire de l'obtenir, se focalisant pour l'instant sur la qualité du produit.

La Commission a l'occasion ensuite d'étudier la débroussailleuse nouvellement acquise par M. BUEHLEMANN qui permet le nettoyage des sols de vigne sans porter atteinte aux ceps.



M. MONOD explique les termes du contrat qui lie la Commune avec son vigneron-tâcheron (« *contrat de vignolage* ») : la Commune est propriétaire des parcelles et de l'équipement de cave et le tâcheron possède ses outils et équipements pour le travail à la vigne. Le tâcheron est rémunéré à la tâche, selon un barème fixé d'avance en fonction des surfaces, volumes de production, etc... et il faut ainsi comprendre que des demandes spécifiques (certification bio par ex) peuvent avoir un impact important sur le surplus d'activité pour le tâcheron et donc son contrat.

M. MONOD rappelle que la fête des Vignerons est justement organisée par la confrérie des Vignerons, organisme qui chapeaute les tâcherons et en élit les meilleurs représentants, lors de ladite fête ! M. MONOD loue le bon travail effectué par M. BUEHLEMANN.

M. MONOD rappelle que la Commune compte 21 vigneron sur son territoire et qu'il est important que l'activité viti-vinicole communale ne soit pas en concurrence déloyale avec ceux-ci, d'autant que les perspectives commerciales sont difficiles. Suite à question posée, il répond que la Commune n'a pas l'intention actuellement d'agrandir ni réduire le domaine viticole communal.

La Commission poursuit sa visite à la cave et y apprend que le Pinot Noir 2017 vient d'obtenir une médaille d'argent au concours « Mondial des Vins de Bruxelles » (qui s'est tenu à ... Aigle !). Elle y déguste les crus communaux qui effectivement démontrent une belle montée en gamme !

2. Domaine forestier

M. CARREL, qui avait accueilli la Commission l'an passé comme que garde-forestier « ad intérim » reçoit cette année les commissaires en tant que titulaire du poste de garde-forestier. Cette fonction est particulière car, bien qu'employé communal basé au château à Lutry et responsable des bucherons communaux, M. CARREL dispose d'une deuxième « casquette » comme responsable du triage forestier qui regroupe les communes de Pully, Belmont, Paudex et Savigny en collaboration avec le service cantonal.

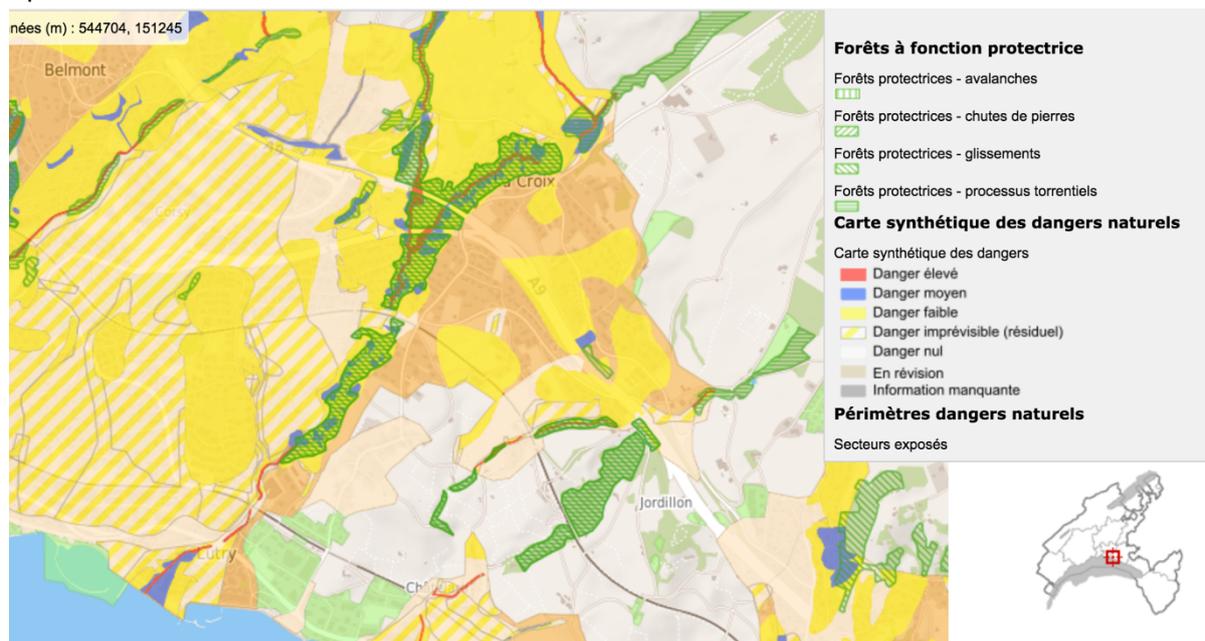


CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY COMMISSION DE GESTION 2019 pour 2018



M. CARREL a préparé une intéressante présentation sur la thématique des forêts protectrices. Le territoire de la Commune de Lutry compte 39 ha de ce type de forêts qui, comme leur nom l'indique, protègent les lieux et créent ainsi les conditions nous permettant d'habiter, de travailler et de circuler en sécurité. Ces forêts stabilisent les pentes, freinent les chutes de pierres, régulent le régime des eaux, voire encore empêchent le déclenchement d'avalanches.

La Commune de Lutry abrite plusieurs secteurs de forêts protectrices, cf en vert sur le graphique ; certaines parcelles de forêt (15ha) sont communales, d'autres en mains privées (24ha), réparties entre une bonne centaine de propriétaires.



Afin de garantir le bon « fonctionnement » de la forêt protectrice, il est impératif de l'entretenir en conséquence. Sachant que les bénéfices financiers des forêts sont inférieurs au frais d'entretien malheureusement, l'État (Confédération et Cantons) a mis sur pied un système de subventions qui permet dans le cadre de forêts protectrices de couvrir ce déficit d'exploitation, à raison de 80% dans le cas des forêts publiques et 100% pour les privés.



CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY COMMISSION DE GESTION 2019 pour 2018

Pour faciliter la gestion des forêts protectrices en mains privées, la Commune propose aux propriétaires concernés un « contrat de gestion », spécifiant que l'entretien est planifié et organisé par la Commune. Au vu de la subvention à 100%, le propriétaire n'a pas de charge financière en contrepartie de ce contrat et la Commune « joue la banque » en cas de travaux.

La Commune souhaite convaincre les nombreux propriétaires privés à lui confier cet entretien, ce qui permet de mieux planifier les travaux sur plusieurs parcelles en parallèle et ainsi optimiser les chantiers et réduire les nuisances sur le voisinage. A ce jour, plus de 60 contrats de gestion ont été conclus, pour une surface supérieure à 13 ha.

M. CARREL détaille ensuite l'exemple d'une importante exploitation forestière effectuée à l'hiver 2018-19, au Crêt-Ministre le long du ruisseau du Mâcheret. Cette intervention a été planifiée suite à l'obtention du permis de construire des importantes constructions sur les hauts du Crêt-Ministre mais avant le début du chantier de façon à profiter d'un accès encore « raisonnablement facile ». Ce chantier a concerné 9 parcelles privées sous contrat de gestion, sur un massif d'1.5 ha qui n'avait pas été exploité depuis plus de 40 ans !



Les importants travaux ont nécessité l'installation d'un câble-grue pour débarder le bois (720 m³). Ceux-ci ont été effectués par l'entreprise forestière Ruch, suite à mise en soumission. Les coûts d'exploitation ont été de CHF 108'000.- (720m³ x CHF 150.-), la vente du bois (repris par l'entreprise Ruch car la Commune n'a pas actuellement de débouchés pour ceux-ci) a rapporté CHF 32'400.- et le déficit d'exploitation a été ainsi de CHF 75'600.-. Bien que celui-ci soit entièrement subventionné par l'État, il faut noter que des montants transitoires apparaissent dans les comptes de la Commune à fin 2018.

Une fois ces intéressantes explications entendues, l'assemblée est conviée à un apéritif suivi d'un excellent repas préparé par M. et Mme CEPPI que je remercie ici.

Au nom de la Commission de gestion, je remercie l'ensemble des participants à la visite pour leur disponibilité, leurs réponses aux nombreuses questions et les échanges constructifs.

Le Président-rapporteur, Guy WOLFENBERGER



CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2019 pour 2018

VISITE DE LA COMMUNE DU SAMEDI 25 MAI 2019

Le samedi 25 mai 2019, les membres de la Commission de gestion se sont donnés rendez-vous à 8h30 à l'hôtel du Rivage pour débiter la visite de la Commune.

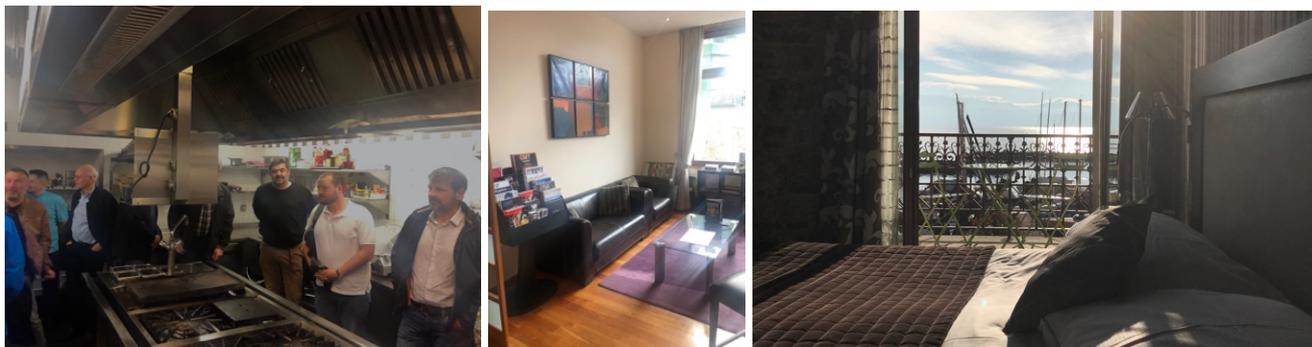
Nous y avons retrouvé la Municipalité in corpore ainsi que Mme Noémie URFER, déléguée à la Mobilité et MM. Denys GALLEY, secrétaire municipal, Eric DESAULES, chef de service ATB, Laurent MEIENHOFER, architecte communal, Alfredo PEDRETTI, chef de service des travaux et domaines. M. Alain AMY, président du Conseil communal, nous a fait l'honneur de sa présence pour cette visite.

Les membres présents de la Commission sont :

M. Guy WOLFENBERGER, président de la Commission, Mme Aurélie WOHLHAUSER, MM. Laurent FOUVY, Jacques PATUREL, Philippe SANDOZ, Benoît BONGARD, Cédric SCHAEER, Axel KUONEN, Marc-Eric WIRTH et Xavier TARIN.

Était excusée : Mme Chantal BELLON-RACINE

Après un café-croissant pris au restaurant de l'hôtel du Rivage, son directeur, Monsieur Blaise BAETSCHER, nous guide pour une visite de l'établissement, qui est « labellisé *Fait Maison* et *œnotourisme* » et dont la bonne occupation actuelle reflète le début de la saison touristique. Nous pouvons ainsi découvrir les cuisines, l'ancien appartement du directeur désormais proposé à la location temporaire comme logement pour 6 personnes, l'une des salles de séminaire, deux chambres et les sous-sols.



Les commissaires posent de nombreuses questions auxquelles M. BAETSCHER répond clairement. Les membres constatent que l'établissement souffre d'une certaine vétusté (par exemple : mobilier de la salle de conférence, moquettes) et usure (la tapisserie dans une chambre présente plusieurs marques visibles, la ventilation de la salle de bain ne tient plus très bien). M. MEIENHOFER explique que l'établissement dispose d'un budget annuel de maintenance de 10'000 CHF pour la mise en état des revêtements et M. BAETSCHER indique qu'il attend d'avoir 3-5 chambres à retoucher pour faire intervenir une entreprise externe avant d'optimiser la dépense. Les membres de la Commission sont quelque peu surpris de cet état général en décalage avec l'environnement très favorable de l'établissement.

M. BAETSCHER explique que l'hôtel est actuellement un « 3 étoiles » et qu'il pourrait devenir un « 3 étoiles supérieur » mais qu'il faudrait envisager des travaux. Un « 4 étoiles » serait possible mais nécessiterait notamment une présence 24/7 à la réception, ce qui n'est pas le cas actuellement.



CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY COMMISSION DE GESTION 2019 pour 2018

L'assemblée entend ensuite les explications de M. MONOD concernant la borne de recharge de véhicules électriques placée devant l'hôtel.

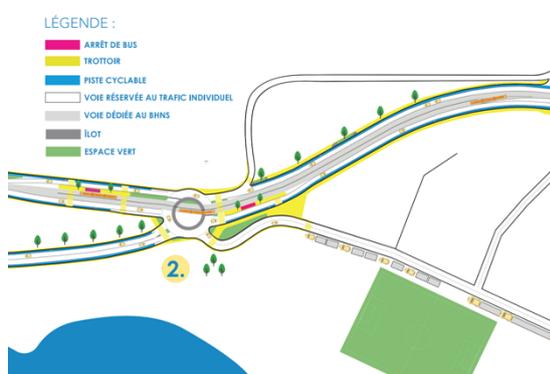


Elle se rend ensuite à pied face à l'emplacement du rond-point envisagé dans le cadre du projet de requalification de la route cantonale. MM. PEDRETTI et DESSAULES y rappellent l'historique du Grand-Pont, ouvrage construit il y a plus de 50 ans dans la lignée des grands travaux autoroutiers des années 1960-70.

M. PEDRETTI explique la stratégie de « monitoring » des ouvrages de génie civil de la Commune et cite les faiblesses du Grand-Pont et la stratégie de surveillance mise en place: tous les trois ans un contrôle approfondi est effectué afin de déceler les faiblesses non visibles à l'œil nu ; la prochaine est prévue en 2020. Ces contrôles permettent au service de déterminer l'urgence d'une réfection ; on estime que le pont devra être refait dans les 10 ans au plus tard et le parallèle avec les ouvrages autoroutiers nous rappelle que les réfections sont sources de chantiers très importants.

L'autre point intéressant relevé est que la route elle-même devrait sans doute subir une réfection plus tôt que le pont ; des travaux ont d'ailleurs été effectués d'urgence en 2018 au rond-point « Margotabac ».

M. Le Syndic fait spécifiquement mention de la vétusté du bâtiment communal rose situé entre l'avenue de Lavaux et la route d'Ouchy, dont il faut envisager la démolition dans les 2-3 ans pour des raisons de salubrité. Ce bâtiment ne sera pas reconstruit et, une fois les travaux de requalification de la RC achevés, laissera place à un vaste terrain dont l'affectation n'est pas encore définie.



De retour dans le Bourg de Lutry, M. PEDRETTI informe l'assemblée de la genèse de la structure posée au haut de la Rue de l'horloge, au croisement avec la rue des Terreaux : suite aux constats effectués durant la rénovation du parking de la Possession et les nombreuses demandes de citoyens se plaignant de véhicules garés incorrectement sur le trottoir, il y a été décidé de retoucher la route en la rétrécissant le marquage sur son côté droit et obligeant ainsi les automobilistes à faire un léger virage à gauche. Ce faisant, l'automobiliste s'engageant sur la rue des Terreaux dispose d'une meilleure visibilité des deux côtés tout en ralentissant, ce qui est gage de sécurité. L'espace pris à la route a été « occupé » par une structure composée de deux gros bacs à fleurs,



CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2019 pour 2018

empêchant tout parking. Ces bacs, qui ont été facilement et rapidement mis en place, feront sans doute place à une structure pérenne maintenant que la solution semble efficace.



Après un déplacement au parking de la Possession, M. PEDRETTI explique le futur système de comptage pour le niveau supérieur du parking : installation de caméras dans les mats porteurs des luminaires. Ce comptage « visuel » sera intégré dans le comptage global des places libres, qui n'est actuellement pas correct car ne tenant pas compte des places de parc du niveau supérieur comme expliqué dans le rapport de gestion de la Municipalité.

Une question concerne l'accès « poussettes et handicapés » depuis le 2^e sous-sol: effectivement, il n'y en a pas (hormis en utilisant la dangereuse pente d'entrée) et vu que la construction d'une « pente bétonnée » sur les escaliers présenterait des dangers de glissade, M. PEDRETTI indique réfléchir à une signalétique informant de cette situation.

La sympathique place face aux menhirs n'a pas encore trouvé son public semble-t-il. L'assemblée se demande si de plus nombreux bancs pourraient la rendre plus populaire. A la question des essences choisies pour l'arborisation, il est répondu que les boulots ont été sélectionnés par un paysagiste, qui n'y voit pas de source de conflit avec l'étanchéité des sous-sols.



Mme URFER présente ensuite la voiture Mobility installée sur l'une des 2 places de charge pour véhicules électriques. Cette « Renault Zoé » est en effet une pionnière dans le cadre des véhicules en auto-partage sur un territoire communal et fait l'objet de nombreux articles positifs. Après une année d'exploitation, le succès est au rendez-vous et tant des employés communaux (la Commune dispose de 4 cartes d'accès) que des privés l'utilisent. A court terme, il est prévu de déplacer le véhicule plus en avant du parking, ce qui permettra de libérer la deuxième borne pour des véhicules tiers.

En quittant le parking, l'assemblée constate que les emplacements deux roues sont largement occupés par des motos et scooters, dont certains sont assimilés à des « véhicules ventouses » (ie. ne bougeant que très peu, sans doute appartenant à des habitants du Bourg appréciant le caractère couvert et gratuit de ces places) ; à l'inverse, il y a peu de vélos malgré la présence de barres de fixation adaptées pour ce type d'engins.



CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2019 pour 2018



Enfin, Mme GLAUSER présente la « boîte à livres » de l'entrée du 1^{er} sous-sol du parking, une bibliothèque en libre-service de livres déposés par et à la disposition des passants. D'autres boîtes à livres sont installées au Voisinand et dans l'ancienne cabine téléphonique du « Point I » et la gestion de ces emplacements est confiée à un groupe des Quartiers Solidaires.

Toujours à pied, le groupe se rend à la station de relevage du Quai Vaudaire, où M. PEDRETTI explique le principe : les eaux usées du bourg y sont amenées par gravitation dans une conduite puis remontées par pompage jusqu'au niveau de la route de Lavaux, avant de descendre jusqu'à la STEP. Le batardeau a été remplacé en 2018 pour permettre travailler à sec (cf rapport de gestion p, 121). Il est rappelé que Lutry dispose d'un système en séparatif pour quasiment l'ensemble des eaux récoltées sur le territoire de la Commune ; cette situation est garante d'une utilisation efficace de la STEP en cas de pluie et limite le rejet des eaux sales au lac.

Au nord de la station de relevage se trouve une place pour véhicules 2-roues. Bien que marqué par un panneau sur la station, cet endroit est relativement discret et peu connu de certains membres de la Commission qui s'interrogent ainsi sur son utilisation en parallèle au parc 2-roues situé à l'entrée de la plage. A cet endroit justement, Mme URFER montre les arceaux installés en 2018 pour fixer les vélos et vante les mérites de cette installation simple et peu coûteuse, qui permet une utilisation de tous types de 2-roues, motorisés ou pas. Plusieurs commissaires indiquent qu'il serait souhaitable de réserver cet emplacement pour les vélos et celui de la station pour les scooters et motos. Mme URFER signale que le Master Plan des mobilités actuellement en cours d'établissement disposera d'un chapitre sur les vélos, qui seront l'un des axes du transfert modal, et que par ailleurs la Commune envisage étendre les possibilités de garer les cycles.



L'assemblée se rend ensuite au caveau du Chatelard pour y déguster un apéritif dinatoire sympathiquement préparé par M. Eric CEPPI, que je remercie ici.



CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2019 pour 2018

Au nom de la Commission de gestion, je remercie l'ensemble des participants à la visite pour leur disponibilité, leurs réponses aux nombreuses questions et les échanges constructifs.

Le Président-rapporteur, Guy WOLFENSBERGER



CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2019 pour 2018

Conclusions

M. le Président, Mesdames et MM. les Conseillères et Conseillers Communaux, la Commission de gestion élue par vos soins lors de la séance du Conseil communal du lundi 25 juin 2018 déclare s'être acquittée de sa tâche en pleine conscience de sa responsabilité et vous recommande, au vu du rapport élaboré conjointement par ses membres :

- 1.- D'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2018 et de lui en donner décharge.
- 2.- De relever la Commission de gestion de son mandat.

Pour la Commission de gestion 2019 traitant l'exercice 2018 :

Lutry, le 14 juin 2019

Le Président

Guy WOLFENSBERGER